



Journée Médiévale d'Aurignac

5^{ème} édition

Aurignac, le 7 janvier 2016
Madame, Monsieur,

L'Office de Tourisme des Terres d'Aurignac organise à Aurignac le **samedi 13 août** 2016, pour la cinquième édition, une journée sur le thème Médiéval.

Cette manifestation est ouverte à tous les exposants en relation avec l'époque médiévale, ainsi qu'aux exposants des Terres d'Aurignac qui pratiquent l'artisanat et aux producteurs locaux.

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, merci de retourner le bulletin d'inscription ci-joint avant le lundi 8 août 2016 à l'adresse suivante :

**Office de Tourisme des Terres d'Aurignac
Avenue de Boulogne - 31420 Aurignac**

Les responsables de l'Office de Tourisme se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires.

**La Responsable
Marie Castellano**

.....
Merci de joindre:

[Une photocopie de votre carte d'identité, de votre carte professionnelle CCI et de votre assurance.](#)

Nom entreprise :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Mail

Téléphone :

Activité :

N°RC-RM-MSA –Autre (préciser)

Besoin d'un point d'eau OUI NON

Besoin d'électricité : OUI NON

Fait à le **Signature**

REGLEMENT DU MARCHE

Article 1

La sélection des produits présentés, d'inspiration ou de façon médiévale est essentielle pour la qualité et l'image du marché au sein de la fête médiévale d'Aurignac.

Tous les produits vendus seront majoritairement issus de **la production artisanale**. Les produits vendus et les démonstrations présentées devront avoir une connotation impérativement médiévale, c'est pourquoi l'organisation se réserve le droit de retenir ou non votre inscription.

Article 2 – Installation / Désinstallation

Samedi 13 août à partir de 10h00 ; Ouverture au public de 14H00 jusqu'à 20H00

Emplacements:

Aucun véhicule sur les lieux d'exposition aux horaires d'ouverture au public.

Les véhicules des exposants auront accès aux emplacements uniquement pour le déchargement et le chargement. Ils seront obligatoirement garés à l'extérieur des lieux d'exposition, un parking est prévu pour le stationnement des véhicules.

Chaque échoppe se trouvera à proximité d'une borne électrique. Les artisans veilleront à prévoir les rallonges et dispositifs d'éclairages aux normes, nécessaires à leur échoppe. Ni rallonge, ni éclairage ne seront fournies par l'organisateur.

Article 3 - Placement, Tarifs et Conditions

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer les emplacements comme il le juge bon, en fonction de la configuration des lieux, de l'ordre d'inscription et de l'aspect qu'il souhaite donner à l'espace d'exposition.

Le tarif de l'emplacement du marché médiéval est de : **5 € par mètre linéaire**.

Le paiement sera joint à l'inscription pour que celle-ci soit prise en compte.

Merci de joindre à l'inscription un chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** correspondant au nombre de mètres souhaités.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera fait en raison des frais engagés par l'organisateur pour l'animation et la communication sauf en cas de force majeure (accident, décès, maladie).

Article 4 - Costumes et Décors

Les échoppes seront décorées extérieurement et intérieurement par les soins des artisans et de manière médiévale. Le personnel qui tiendra les échoppes devra être préférablement costumé de manière médiévale. Si souhaité, nous pouvons fournir des costumes.

Article 5 - Etat des lieux

Les exposants doivent laisser leur emplacement propre avant leur départ en ramassant les débris et déchets de quelque sorte que ce soit et en les déposant dans les containers prévus à cet effet.

Article 6 - Assurances et Responsabilités

Tout exposant devra fournir :

- ❖ Une attestation d'assurance Responsabilité civile garantissant les accidents causés par l'emploi de son matériel
- ❖ Un extrait d'inscription au répertoire de la chambre des métiers ou registre du commerce datant de moins de 3 mois ou un extrait K bis
- ❖ Une attestation MSA datant de moins de 3 mois pour les agriculteurs
- ❖ Un certificat d'hygiène pour les produits frais alimentaires.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, d'accident, d'incidents divers, d'intempéries.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme des animations et emplacements. Ses décisions devront être respectées.

Tout manquement à ces dispositions entraînera l'exclusion d'un exposant, même si celui-ci est déjà installé.

Tout litige sera réglé à l'amiable, sans exclure toutefois l'intervention de la force publique et des instances concernées.

Article 7 - Inscription

Les emplacements seront retenus dans l'ordre d'inscription et selon la limite des places disponibles, de même une sélection des stands vendant la même catégorie de marchandises est effectuée afin que chacun puisse correctement travailler sans excès de concurrence. Toute participation sera effective dans l'ordre de réception du paiement et des documents requis sauf si refus d'inscription de l'organisateur.

Cette participation implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

A cet effet n'oubliez pas de nous renvoyer le bulletin d'inscription signé avec la mention : Lu et Approuvé.

L'organisateur accusera réception de votre demande (bulletin d'inscription accompagné de son paiement) en confirmant votre réservation d'emplacement.

Article 8 :

Le non respect de cette charte entraînera un renvoi du marché, et ce sans aucun remboursement ni aucune indemnité.

